



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 38620

Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la mer sur la réglementation limitant dans le temps la validité des fusées de sécurité. Des expériences répétées, notamment au centre nautique des Glenans, ont confirmé ce que les théories chimiques laissaient prévoir : les fusées d'aujourd'hui conservées à l'abri de l'humidité (ce qui est relativement facile grâce à la technique d'emballage sous vide) ne vieillissent pas. Elle demande quelle est la valeur juridique de ce règlement, dont le caractère arbitraire est dénoncé, notamment dans les revues nautiques telles que Bateaux, depuis longtemps par les professionnels. Elle souligne que les allongements limités de la durée de validité accordés récemment n'ont aucun fondement. Elle demande ce que l'administration entend faire dans ce domaine pour mettre fin à cet abus qui oblige les plaisanciers à faire des dépenses inutiles et les irrite inutilement contre l'administration.

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38620

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : mer

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1346